

COMMUNIQUÉ

EDVIGE, le retour : c'est toujours NON !

Fidèle à sa stratégie d'exploitation politique des faits divers, ce gouvernement a pris prétexte des récents événements de Poitiers pour sortir des tiroirs deux décrets, à l'évidence prêts de longue date, qui se substituent au tristement célèbre décret EDVIGE - retiré il y a près d'un an sous la pression de l'opinion et la menace d'une annulation judiciaire.

Dans un esprit de provocation manifeste, le ministre de l'Intérieur a même choisi le jour de la Sainte Edwige -qui avait donné lieu à une grande mobilisation en 2008- pour signer ces textes...

En prenant la précaution d'établir deux décrets distincts, il croit pouvoir échapper aux moyens d'annulation précédemment invoqués devant le Conseil d'État.

Mais l'atteinte aux libertés publiques est toujours patente.

Ainsi, il est une nouvelle fois prévu de fichier les enfants (à partir de 13 ou 16 ans) et de viser les activités politiques, religieuses, philosophiques ou syndicales.

Quant à la mention de "l'origine géographique", elle porte en germe une stigmatisation de certains quartiers et ne constitue qu'une manière détournée d'intégrer l'origine ethnique, réelle ou supposée.

La méthode retenue est par ailleurs très significative. Le Syndicat des avocats de France et le Syndicat de la magistrature ont toujours considéré que le débat sur les fichiers devait être assumé par la représentation nationale. En décidant, une fois de plus, de procéder par décret, le ministre de l'Intérieur montre clairement son mépris -ou sa peur ?- du débat démocratique.

Le Syndicat des avocats de France et le Syndicat de la magistrature s'associeront, dans le cadre du collectif "Non à EDVIGE", à toutes les actions publiques et judiciaires qui pourront être entreprises.

Paris, le 20/10/09

Contact SAF : saforg@orange.fr

06 07 13 09 37

01 42 82 01 26

Contact SM : syndicat.magistrature@wanadoo.fr

0148054788